REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS
ET DES TRANSPORTS

SECRETARIAT GENERAL A L'AVIATION
CIVILE

-:-:-:-:-:-

DECRET N° 75/219 /MTPT/SGAC DU 3.5.75
portant promotion des Ingénieurs de la Météorologie (AVANCEMENT 1974).-

LE PREMIER MINISTRE CHEF DU GOUVERNEMENT
MINISTRE DU PLAN

V I S A S :

Vu la Constitution du 24 Juin 1973;

Vu la Loi N°15/62 du 3 Février 1962 portant Statut Général des fonctionnaires;

S.G.A.C. Vu l'Arrêté N°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;

Vu le Décret N°60/287 du 8 Octobre 1960 modifiant le Décret N°60-90 du 3 Mars 1960 fixant le Statut Commun des Cadres de la Catégorie A des Services Techniques en ce qui concerne le Service de la Météorologie;

Vu le Décret N°62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime de rémunération des fonctionnaires;

D. G. T. Vu le Décret N°62-197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi N°15/62 du 3 Février 1962 portant Statut Général des fonctionnaires;

VU le Décret N°62-198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des Cadres de l'Etat;

Vu le Décret N°65-170/FP-BE du 25 Juin 1965 réglementant l'avancement des fonctionnaires;

D. F. Vu le Décret N°72-271 du 5 Août 1972 modifiant le tableau hiérarchique des Cadres des Catégories A et B des Services Techniques en ce qui concerne le Service de la Météorologie, abrogeant et remplaçant les dispositions de l'Article 14 bis du Décret N°60-287 du 8 Octobre 1960 et de l'Article 15 de l'Arrêté N°2160/FP du 26 Juin 1958;

Vu le Décret N°74/460 /MTPT/SGAC du 30 Décembre 1974 portant inscription au tableau d'avancement de l'année 1974 des fonctionnaires de la Catégorie A des Services Techniques (Météorologie) et dressant la liste de ces mêmes fonctionnaires avançant à l'ancienneté;

Vu le Décret N°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant les dispositions du Décret N°62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires de la République Populaire du Congo;

Vu le Décret N°75/20 du 8 Janvier 1975 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

Vu le Décret N°75/21 du 9 Janvier 1975 fixant la composition du Gouvernement;

.../...

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1974, les Ingénieurs de la Météorologie des Cadres de la Catégorie A, Hiérarchie I des Services Techniques (METEOROLOGIE) dont les noms suivent - ACC Néant.

Au 3° échelon.

M. BAKEKOLO Emmanuel à/c du 15/1/75 - ASECNA - BRAZZAVILLE

Au 7° échelon.

M. DIBEINZI Marcellin à/c du 1/3/75 - ASECNA -POINTE-NOIRE

ARTICLE 2.- Le présent Décret qui prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté à compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre Chef du Gouvernement :
Le Ministre des Travaux Publics et des Transports,

Boniface MATINGOU.

BRAZZAVILLE, le 3 MAI 1975

Henri L O P E S.

Le Ministre des Finances,

S. O K A B E.

Le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale, chargé de l'Industrie,

Alexandre DENGUET.

AMPLIATIONS :
JORPC. 1
Ministre T.P.T..... 2
DGT/DCGPCE. 5
Contrôle Financier..... 2
S.G.A.G.....10
ASECNA - BRAZZAVILLE.... 5
ASECNA - POINTE-NOIRE... 1
Dossier..... 6
Intéressé..... 2
SGCM/BC, ... 3.-